

NOTRE DAME COMMUNICATION

Pour votre information



N° 27

JUIN 2017

Mairie de NDA:
02.35.85.99.38

Directeur de publication
Christophe FROMENTIN

Equipe communication
Nicole AUBLE
Fabienne BERTELLI
Eric CAYET
Catherine ELIOT
Christelle LEGRAND

Imprimé par nos soins

Madame, Monsieur,

Le 6 avril dernier, le conseil municipal a voté son budget permettant ainsi la réalisation de différents projets cette année :

- Le renforcement et l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sur un tronçon allant de la salle des fêtes à l'école, en incluant la route de Douvrend
- Le prolongement de la sente piétonne jusqu'à l'Impasse de Hêtres
- La réfection du trottoir au niveau de l'école et le marquage au sol de places de parking
- Le comblement de la marnière dans la cour du presbytère

Les dépenses d'investissement pour l'année 2017 s'élèvent à 432 173€. La fiscalité locale va également évoluée cette année : dans ce journal, un article vous expliquera en détails les différentes modifications. Bonne lecture.

Le maire
Christophe FROMENTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 FEVRIER 2017

- **APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :**

Section de fonctionnement :

Total des dépenses :	246 778,75
Total des recettes :	329 440,03
Résultat de fonctionnement 2016 :	82 661,28
Excédent de fonctionnement 2015 reporté :	189 617,66
Résultat de clôture de fonctionnement 2016 :	272 278,94

Section d'investissement :

Total des dépenses :	111 743,82
Total des recettes :	222 727,50
Résultat d'investissement 2016 :	110 983,68
Déficit d'investissement 2015 reporté :	- 160 944,60
Résultat de clôture d'investissement 2016 :	- 49 960,92

Le résultat de clôture 2016 s'élève à 222 318,02 €.

Le conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif et l'approuve à l'unanimité.

- **APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 :** Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif de la commune et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016** : Les membres du conseil municipal présents décident à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 49 960,92 €

- 002 : Résultat de fonctionnement reporté : + 155 318,02 €

- 1068 : Excédents de fonctionnement pour autofinancement : + 116 960,92 €

- **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES DU 12 DECEMBRE 2016 (CLETC)** : Monsieur le Maire fait l'historique de l'évolution de la voirie sur le territoire de la communauté de communes depuis dix ans due aux nouvelles constructions. De ce fait certaines routes doivent être classées ou déclassées d'intérêt communautaire. Il n'y a aucune modification concernant notre commune.

Il présente ensuite le rapport de la CLETC aux membres du conseil municipal qui décident à l'unanimité d'approuver ce rapport.

- **REALISATION D'UNE SENTE PIETONNE PARTIES III A V** : Monsieur Christophe Fromentin demande au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation d'une sente piétonne pour les parties III à V sur le tronçon NDA 14 à 19. Ces travaux ont pour objectif d'assurer la sécurité des piétons et de gérer les eaux pluviales. Après étude des devis pour un montant estimatif de travaux de 118 151,75 euros hors taxes, le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet et décide de réaliser ces travaux après accord des subventions.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 AVRIL 2017

• **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION** : Le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017. Pour la taxe d'habitation : 6,68%. Pour la taxe foncière non bâtie : 28,39%. Pour la taxe foncière bâtie : 16%. Le produit attendu s'élève à 96 076€.

• **FISCALISATION DES SYNDICATS** : Monsieur Fromentin informe que le montant maximal de fiscalisation à taux constant pour 2017 est de 13 046,27 euros. Il propose la répartition suivante :

- Le syndicat intercommunal à vocation scolaire de l'aliemont (SIVOS) pour 8 100€

- Le syndicat intercommunal des bassins versants de l'Arques pour 4 946,27€.

• **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** : Monsieur le Maire expose la situation financière des associations communales. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter le montant des subventions 2016 au budget primitif 2017, à savoir : CCAS 2 400 € – Union musicale 2 300 € - le club Bouton d'Or 630 € - la coopérative scolaire 630 € - les Anciens Combattants 630 € - le comité des fêtes 630 € - la gymnastique féminine 350 €.

• **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017** : Après examen des chapitres et articles, le conseil municipal se prononce sur le budget primitif 2017 comme suit :

Section de fonctionnement : équilibré en dépenses et recettes 417 051,00 €

Montant des dépenses : 313 346,00 €

Virement à la section d'investissement : 103 705,00 €

Excédent de fonctionnement 2016 reporté : 155 318,02 €

Montant des recettes : 261 732,98 €

Section d'investissement : équilibré en dépenses et recettes 432 173,00€

Montant des dépenses : 382 212,08 €

Déficit d'investissement 2016 : 49 960,92 €

Virement de la section de fonctionnement : 103 705,00 €

Montant des recettes : 328 468,00 €

Le conseil municipal arrête à l'unanimité des membres présents un total du budget de 849 224,00€

• **ADHESION DES 13 COMMUNES AU SDE 76** : Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour que les 13 nouvelles communes de Yères et Plateaux adhèrent au Syndicat Départemental Electrique 76.

MODIFICATION DE LA FISCALITE

Cette année, des modifications vont avoir lieu sur votre taxe foncière.

En effet, l'extension de la Communauté de communes a imposé des modifications afin d'éviter une hausse de la fiscalité.

A partir de cette année, il n'y aura plus de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : le taux précédent de 2016 qui figurait sur votre feuille d'impôts fonciers était de 14,07%. Cette année, ce taux sera de 0%.

Par conséquent, il faut financer le coût des ordures ménagères d'une autre façon.

Une nouvelle colonne va donc apparaître sur votre feuille d'impôts : celle de l'Intercommunalité avec un taux de 12,83%. Il y aura également une hausse de 0,24% dans la colonne commune (le taux passera donc de 15,76% à 16%).

Mais le résultat final se traduira par une baisse de 1 point sur la feuille d'impôts.

	Commune	Intercommunalité	Taxe ordures ménagères	Total
Taux 2016	15,76%	0%	14,07%	29,83%
Taux 2017	16%	12,83%	0%	28,83%
			Différence	-1%

Important : Il faudra toujours veiller à bien trier ses ordures ménagères car la facture existe toujours pour la collectivité !!

RENFORCEMENT ELECTRIQUE



Comme vous avez pu le constater, des travaux ont eu lieu sur un tronçon allant de la salle des fêtes à l'école, incluant la route de Douvrend, soit un total de 885m de tranchées en domaine public et privé.

Il s'agit d'un renforcement électrique imposé par le syndicat SDE76 dû à une contrainte électrique sur l'ancien transformateur.

Un nouveau transformateur a donc dû être installé, puis enfouissement des lignes et raccordement aux habitations, remplacement des lampadaires par 20 nouveaux mâts.

Un coût total de 322 752,00€ financé par le syndicat électrique à hauteur de 262 825,00€.
Reste à la charge de la commune 59 927,00€.

CHEMINS COMMUNAUX

Michel, notre agent communal a étalé dans les chemins de notre commune plus de 300 tonnes de cailloux de plaine et de gravats afin d'entretenir et renforcer ces chemins.

Une partie de ces cailloux est achetée par la commune et l'autre est donnée par certains agriculteurs que nous tenons à remercier.

Nous remercions également l'entreprise DEVALLENCOURT qui nous donne ses gravats de chantier.



REEMPLACEMENT DES VITRAUX DE L'ÉGLISE

L'église avait subi de nombreux dégâts lors de la tempête de janvier dernier. Des vitraux ont donc été remplacés. L'assurance a remboursé un montant de 5 055,60€. Le couvreur est également passé reboucher les trous de la toiture.



DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE



Depuis le 1^{er} mars 2017, les demandes de carte d'identité ne peuvent plus être déposées dans votre mairie.

Vous avez trois possibilités :

- **mairie d'Envermeu**(tél : 02.35.85.70.19)
- **mairie de Neufchâtel en Bray** (tél :02.32.97.53.00)
- **mairie de Dieppe**(tél : 02.35.06.60.00)

Vous devez obligatoirement prendre rendez-vous avant de vous y rendre.

Les pièces à fournir restent inchangées :

- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 2 photos d'identité
- 1 extrait d'acte de naissance (pour une première demande ou en cas de perte ou vol)

NUISANCES SONORES

Comme tous les ans au printemps, nous vous rappelons les horaires d'utilisation de matériels thermiques ou bruyants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ces horaires pour le bien-être de chacun.

